

**CIRCUIT ANTHOINE HUBERT  
MONSIEUR CHRISTIAN GENTY  
30 RUE DE LA CHAPELLE  
LIEU-DIT-VILLENEUVE  
91670 ANGERVILLE**

**Paris, le 22 janvier 2025,**

**Objet : Classement du circuit karting extérieur CIRCUIT ANTHOINE HUBERT à ANGERVILLE.**

Monsieur,

Pour faire suite à la visite de la FFSA du 20 décembre 2024, et compte tenu des éléments reçus, relatifs à la mise en conformité du circuit pour une pratique du karting, nous vous attribuons, en vue de votre demande d'homologation préfectorale, le numéro de classement suivant pour le circuit cité en objet :

Tracé	Catégorie	Sens de roulage	Numéro
A – 1198 m	1.1	Horaire	91 14 25 2472 E 11 A 1198

Ce numéro est valable, jusqu'au **22 janvier 2029**, à condition que le circuit soit exploité conformément aux dispositions du Code du sport et des prescriptions des règles techniques et de sécurité des circuits de karting (ci-après « RTS »). Pour votre parfaite information, les RTS sont disponibles en téléchargement libre sur notre site internet, dans la rubrique « REGLEMENTS ».

**En application des dispositions de l'article R.331-35 du Code du sport, tout circuit sur lequel se déroulent des activités comportant la participation de véhicules terrestres à moteur doit faire l'objet d'une homologation préalable.**

**Le fait d'exploiter un circuit qui ne bénéficie pas de l'homologation prévue à l'article R. 331-35 est puni des peines prévues pour les contraventions de la 5e classe.**

**Par conséquent, ce numéro n'aura aucune valeur sans homologation préfectorale.**

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous faire parvenir l'arrêté portant homologation du circuit dès que celui-ci sera publié.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

**Philippe BOUVIER**  
**Directeur Pôle Sport**



Annexe : Nombre de véhicules admis à circuler simultanément sur le circuit

Copies :

- Monsieur le Président de la Ligue de Karting
- Monsieur le Président de la Ligue du Sport Automobile
- Monsieur le Représentant FFSA en CDSR

**ANNEXE****NOMBRE DE VEHICULES ADMIS À CIRCULER SIMULTANEMENT  
SUR LE CIRCUIT DE KARTING DE CATEGORIE 1.1 D'ANGERVILLE**

<b>KARTS DE CATEGORIE A ET B1</b>	<b>NOMBRES AUTORISES</b>		
	En course	Aux essais lors d'une course	En entrainement
<b>Vitesse</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ pour le tracé 1.1 de <b>1198 m</b></li></ul>	39	42	39
<b>Endurance</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ pour le tracé 1.1 de <b>1198 m</b></li></ul>	44	44	/

<b>KARTS DE CATEGORIE B2</b>	<b>NOMBRES AUTORISES</b>
○ pour le tracé 1.1 de <b>1198 m</b>	40